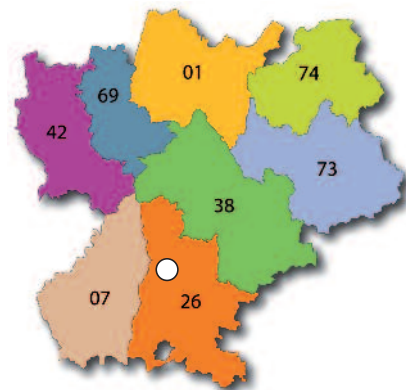




# SCHEMA EOLIEN DE LA DROME, OUTIL D'AIDE A LA DECISION (26)

## La Drôme

Ce département, étendu et au relief tourmenté, est une transition entre les Alpes, la Provence et la vallée du Rhône. On y distingue la « Drôme des collines » au nord, la plaine de Valence à l'ouest, le Vercors à l'est, la vallée de la Drôme et le Diois au pied du Vercors, et la Drôme provençale au sud. Le climat, plutôt de type continental au Nord, avec un caractère montagnard à l'Est, devient franchement méditerranéen au Sud de Montélimar. La pluviométrie annuelle reste importante et les orages peuvent y être intenses. Les principaux vents, mistral (vent du Nord) et marin (vent de Sud), peuvent être violents notamment en vallée du Rhône. La majorité de la population et l'essentiel de l'activité économique de la Drôme se situent à l'ouest, le long de la vallée du Rhône, là où l'Autoroute A7 et les lignes ferroviaires circulent. L'économie touristique, caractéristique de l'économie locale, bénéficie de la qualité des paysages et de la richesse patrimoniale historique et naturelle du département.



## A l'origine

Les collectivités de la Drôme ont investi dans le développement des énergies renouvelables : bois, solaire thermique et éolien. Avec 41 MW éolien, la Drôme accueille les deux tiers de la puissance éolienne de Rhône-Alpes et 4,5 % de la puissance éolienne nationale. La puissance autorisée supplémentaire dans le département est à ce jour de 44 MW. Attirés par la ressource en vent importante, les porteurs de projet « éoliens » démarchent les collectivités du département qui subissent à cet égard une certaine pression. Dans le même temps, la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 incite au développement de l'éolien comme source d'énergie renouvelable par la création de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE). Le Conseil général a donc souhaité s'engager auprès de l'Etat afin d'accompagner et de maîtriser le développement éolien à venir en établissant un schéma de développement du parc éolien sur le département.

## Objectifs du projet

- 1/ Mettre des connaissances à disposition** de chaque niveau de compétence pour aider à la décision.
- 2/ Valoriser l'éolien** comme partie prenante d'un projet de territoire et aider à l'élaboration des Zones de développement de l'éolien (ZDE).
- 3/ Veiller à la cohérence** départementale des projets et à la protection des paysages et de la biodiversité.

## Et si c'était à refaire ?

« L'éolien a un impact important sur l'économie locale et la plus value foncière. Il était donc important de faire ce travail. On peut regretter de ne pas l'avoir suffisamment mené sur le micro éolien (mats < 15 m), car on a des demandes de particuliers pour leur propre usage. Cela pourrait être intéressant notamment en milieu urbain ! Le schéma ne fixe pas d'objectifs chiffrés. Toutefois, il n'est pas exclu d'imaginer que l'on puisse atteindre le développement de 15-20 sites avec un maximum de 10-30 machines de 80 à 120 m dans le département. »

Monsieur Gilbert CHEVALIER, Chef du bureau de l'environnement à la Préfecture de la Drôme.

## Points forts

- **Qualité de l'information** : outil pratique, recommandations pour l'élaboration des Zones de développement de l'éolien, préparation de la bonne instruction des dossiers.
- **Intégration des enjeux écologiques et humains** : système d'information géographique et approche par les contraintes de site, zonage, paysage.
- **Pilotage et implication des acteurs** : comité de pilotage, comité de suivi, séminaire et voyage, groupes de travail d'acteurs locaux.

## Principales étapes

**Juin 2005 : Engagement de l'Etat accompagné par le Département dans la réalisation d'un schéma éolien**

**22 novembre 2005 : Première réunion du Comité de pilotage**

**25 janvier 2006 : Séminaire à l'attention des élus du département**

**mars à mai 2006 : Réunions des trois groupes de travail des acteurs locaux**

**Avril 2006 : Large diffusion d'une plaquette : « le schéma éolien de la Drôme en 20 questions réponses » et Voyage dans l'Aude.**

**Décembre 2006 : Achèvement du schéma**

**Juillet 2007 : Entérinement du schéma par l'Etat, le Département, l'association des maires de la Drome et l'ADEME à l'occasion d'une conférence de presse**

## Acteurs impliqués

- Préfecture 26 et services de l'Etat
- Conseil général 26
- Collectivités territoriales
- ADEME
- Associations locales et population
- CORA et cabinets d'étude
- EDF, Réseau de transport d'électricité (Réseau de Transport d'Electricité), Parc naturel régional du Vercors, professionnels de l'éolien

## Contact

Préfecture de la Drome  
Gilbert CHEVALIER  
Chef du bureau de l'environnement  
3, boulevard Vauban - 26000 VALENCE  
04 75 79 28 58  
[gilbert.chevalier@drome.pref.gouv.fr](mailto:gilbert.chevalier@drome.pref.gouv.fr)

## Aller plus loin...

- le résumé : [http://www.drome.equipement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=529](http://www.drome.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=529)
- le rapport complet : [http://www.drome.equipement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=587](http://www.drome.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=587)

## Quelques réalisations et indicateurs clés

### Qualité de l'information :

- Le schéma éolien est un outil pratique à caractère non obligatoire, dont l'élaboration même a été l'occasion de former les acteurs. Il s'adresse à tous les publics : élus, professionnels de l'éolien et associations. Il appelle à des réflexions intercommunales.
- Des recommandations et le rôle des collectivités sont précisés pour l'élaboration de projets, en particulier de Zones de développement de l'éolien (ZDE). Ces zones sont celles où EDF a l'obligation d'achat de l'électricité produite par les éoliennes. Ainsi, les ZDE, par le regroupement des installations, permettent d'éviter le mitage du paysage et de favoriser une bonne insertion locale des projets.
- Le schéma simplifie et rend cohérentes les instructions de demande de permis de construire par les communes et les décisions du préfet.

### Intégration des enjeux écologiques et humains :

- Le système d'information géographique (cartes thématiques, d'alerte, d'information générale et de synthèse) a été réalisé sur base d'analyse de différentes contraintes : raccordement électrique, vents, milieux naturels remarquables, faune, habitat, sites inscrits et classés, monuments historiques, sites de notoriété, axes de communication, servitudes et activités canalisés, météo, aéronautiques, militaires, radioélectriques.
- Une carte de synthèse au 1/100 000° délimite 4 types de zones : des zones propices à des zones d'exclusion (gisement en vent trop faible, contraintes aéronautiques absolues, protections réglementaires liées à l'environnement, au patrimoine et au paysage). Les potentialités de raccordement électrique ont été aussi prises en compte. Les secteurs nord de Romans et sud de Tain-l'Hermitage sont apparus comme les plus favorables. La vallée du Rhône pourrait également offrir de « bons » sites.
- Le paysage est une contrainte forte en matière d'éolien. Dans l'impossibilité de cacher les machines, il faut trouver des moyens paysagers pour intégrer les projets dans le respect et la valorisation des paysages locaux existants. Outre l'inventaire des sensibilités et des contraintes « réglementaires », le schéma cherche « comment réussir l'éolien dans la Drôme ? ». Tirant expérience des travaux de l'Ardèche et de concertation locale, des principes d'implantation ont été rédigés pour 18 entités paysagères. Des formes d'aménagement et zones à éviter ou à prendre en compte sont proposées.

### Pilotage et implication des acteurs :

- Un comité de pilotage a réuni l'ensemble des acteurs du département concernés par l'énergie, l'environnement et l'aménagement du territoire afin de suivre l'élaboration du schéma. Dans son sillage, un pôle éolien drômois regroupant les services de l'Etat assure le relais avec les élus et les développeurs en amont des projets de parcs et de ZDE.
- Un comité de suivi, restreint aux services de l'Etat et au Conseil général, est animé par la délégation régionale de l'ADEME. Il a porté l'élaboration du schéma et pourrait suivre son utilisation et ses effets. Cette étroite collaboration Etat - Département a été un point fort de la démarche drômoise.
- Plus de 100 élus de la Drôme ont été rassemblés en séminaire pour le lancement du travail. Ils ont pu par la suite participer à des formations et à un voyage dans l'Aude avec les fonctionnaires, élus et acteurs locaux.
- La consultation publique a eu lieu au travers de 3 groupes de travail d'acteurs locaux (élus, professionnels et associatifs) dont la composition s'est adaptée aux dynamiques et au degré d'implication locaux) : à Die, Nyons et Valence.

Fiche téléchargeable sur :

[www.ddrhonealpesraee.org](http://www.ddrhonealpesraee.org) (moteur de recherche Gestion des ressources et des déchets / Biodiversité et Paysages - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :

**RHONALPENERGIE**  
Environnement

10 rue des Archers - 69002 Lyon  
Téléphone : 04 78 37 29 14  
Courriel : [raee@raee.org](mailto:raee@raee.org)  
Internet : [www.raee.org](http://www.raee.org)

Avec le soutien de :

**Rhône-Alpes** Région

